



L'an mil sept cent quarante huit le dix huitiesme
 du mois de novembre est né, et le même jour fut par
 moy vicair sousigné martin francois broignart
 fils legitime de charle antoine manouvrier de cette
 paroisse et de marie joseph hebant. le parrain a été
 martin pigache jeusne homme a marier natif de
 cette paroisse y demeurant et la marraine jeanne
 francoise tartare femme de andre louis ausoulier
 qui ont tous deux avec moy les jours mois et an
 que dessus mis leur marque ordinaire aussi bien
 que charle antoine broignart pere dudit baptisé
 ayant declarés ne scavoir ecrire marque + de
 marque + de martin pigache
 jeanne francoise tartare

marque de

charle antoine broignart

L. c foubert ptre

vicair